



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CAT

Question écrite n° 73076

Texte de la question

M. Jean-Luc Prével attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le manque de places en centres d'aide par le travail (CAT) dans le département de la Vendée. Les CAT sont des établissements médico-sociaux qui accueillent les personnes handicapées sur décision de la commission technique d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP) et offrent aux travailleurs handicapés des activités professionnelles ainsi qu'un soutien médico-social et éducatif, favorisant leur épanouissement personnel et leur intégration sociale. La Vendée est largement déficitaire en CAT. En effet, aujourd'hui, la COTOREP a orienté 300 handicapés vers les CAT. Malheureusement, la plupart de ces centres se trouvent dans l'impossibilité de les accueillir. A titre d'exemple, le CAT Acti Sud de la Roche-sur-Yon dispose de 104 dossiers en attente, avec 2 places offertes par an. Cette situation est insupportable non seulement pour la personne handicapée, mais elle l'est également pour ses parents et pour les associations qui ont en charge ces jeunes handicapés et qui tentent de pallier ce manque de places par des solutions alternatives mais bien souvent éphémères, faute de moyens suffisants. En conséquence, il lui demande quelles sont les mesures qu'elle entend prendre pour résoudre ce problème et veiller à l'adéquation de l'offre de places aux besoins.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Prével](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73076

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 826